

Plan stratégique de Sécurité et de Prévention

MONS : PSSP Mons

Période : 01-01-2020 - 31-12-2021

Entre d'une part :

L'Etat représenté par la Ministre de l'Intérieur, des Reformes institutionnelles et du Renouveau démocratique établi Rue de la Loi 2 à 1000 Bruxelles, ci-après dénommé 'l'Etat',

Et d'autre part : la Ville de MONS, représentée par le Conseil communal, pour lequel interviennent Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre et Madame Cécile BRULARD, Directrice Générale, agissant en exécution d'une décision du Conseil communal du 19/05/2020, ci-après dénommée 'la Commune'.

Agissant en exécution de la décision du Conseil des Ministres du 18 décembre 2020.

Est convenu ce qui suit :

Dispositions générales

1. Sur base du plan stratégique de sécurité et de prévention et eu égard aux dispositions de l'Arrêté royal et sous réserve des crédits disponibles, un montant annuel de 1.600.096,49 EUR est attribué à la Ville de MONS.

Un montant supplémentaire annuel de 62.729,18 EUR est alloué au contingent complémentaire Gardiens de la paix 346, suivant la répartition suivante :

	Nombre/Régime horaire	Intervention financière	Total
Frais de personnel	10 1/1 ETP 3 1/2 ETP Total : 11,50 ETP	420 x 11,50 ETP x 12 mois	57.960,00 €
Frais d'équipement et de formation *		4.769,18 €	
TOTAL		62.729,18 €	

Maximum 366,86 € par ETP

Un montant supplémentaire annuel de 27.034,30 EUR est alloué aux Gardiens de la paix 90, suivant la répartition suivante :

	Nombre/Régime horaire	Intervention financière	Total
Frais de personnel	5 1/1 ETP Total : 5 ETP	420 x 5 ETP x 12 mois	25.200 €
Frais d'équipement et de formation *		1.834,30 €	
TOTAL		27.034,30 €	

Maximum 366,86 € par ETP

2. Le présent plan entre en vigueur le 1er janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2021.

3. Les autorités locales s'engagent à utiliser les subsides de l'Etat fédéral de la manière la plus efficace et la plus efficiente, conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 janvier 2021 et à fournir à la demande toute information utile sur l'affectation de ces subsides, à permettre tout contrôle et à prêter toute l'assistance nécessaire en la matière.

DISPOSITIF DE COORDINATION

Objectifs généraux

- Mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention
- Mettre en place, promouvoir et piloter une politique de prévention locale intégrée et intégrale

Objectifs stratégiques

1. Assurer le bon fonctionnement administratif, logistique et financier du plan et le suivi avec les autorités subsidiaires

Objectifs opérationnels

- 1.1 Assurer la formation adéquate du personnel

Résultat

Mise en place d'un programme de formation dans les 6 mois de la conclusion du plan.

Indicateurs

- Existence d'un programme de formation tout au long du plan.
- Participation d'au moins 50% du personnel du Service de prévention à des formations, sessions d'information, colloques,...

- 1.2 Réaliser les investissements nécessaires au bon déroulement des initiatives prévues au plan.

Résultat

Les investissements nécessaires sont réalisés tout au long du plan.

Indicateur

100% des investissements prévus sont réalisés.

- 1.3 Assurer la communication avec l'autorité subsidiaire

Résultat

Transmission de toute information relative au plan à l'autorité subsidiaire dans les délais et sous la forme requise.

Indicateur

Transmission effective de toute information relative au plan à l'autorité dans les délais et sous la forme requise.

- 1.4 Assurer le suivi des actions développées par les équipes dans le cadre du PSSP.

Résultat

Organisation des réunions de suivi régulières avec les équipes.

Indicateur

2 réunions de suivi avec chaque équipe impliquée dans le PSSP chaque année.

2. Assurer un processus d'évaluation permanente du plan

Objectifs opérationnels

2.1 Développer des outils d'accompagnement et de suivi

Résultat

Maintien et optimisation des outils d'accompagnement et de suivi du plan.

Indicateur

Existence d'outils d'accompagnement et de suivi du plan et ce, jusqu'au terme du plan.

2.2 Répondre aux demandes de rapports d'évaluation de la part de l'autorité subsidiante

Résultats

- a) Mise à jour des tableaux de bord fournis par l'autorité subsidiante pendant toute la durée du plan.
- b) Réalisation de rapports en conformité avec les directives réglementaires (délai/forme/structure/contenu).

Indicateurs

- a) Tenue des tableaux de bord fournis par l'autorité subsidiante dans le respect des directives réglementaires (délai / forme / structure / contenu) pendant toute la durée du plan.
- b) Production de rapports d'évaluation intermédiaires et finals dans le respect des directives réglementaires (délai / forme / structure / contenu).

2.3 Suivi et Mise à jour du Diagnostic Local de Sécurité (DLS)

Résultat

Actualisation du DLS

Indicateurs

DLS actualisé annuellement

2.4 S'intégrer dans une politique de sécurité et de prévention au niveau supralocal afin d'échanger sur les bonnes pratiques.

Résultat

Participation aux travaux du Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine.

Indicateur

Participation de la Ville de Mons à 3 réunions du Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine chaque année.

3. Assurer une information à la population

Objectif opérationnel

- 3.1 Développer des outils spécifiques de communication concernant les initiatives prises au niveau local en matière de prévention

Résultat

Développement d'outils pour assurer la visibilité des équipes et de leurs actions

Indicateur

Développement d'un plan de communication global pour les actions du Service de Prévention

4. Assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale

Objectifs opérationnels

- 4.1 Mettre en place des structures de coordination spécifiques au plan

Résultat

Préparation et suivi du Comité de Pilotage pendant toute la durée du plan.

Indicateur

Nombre de réunions du Comité de Pilotage >ou=à 3 par an.

- 4.2 Participer aux structures de concertation existantes

Résultats

- a) Participation du fonctionnaire de prévention au conseil zonal de sécurité.
- b) Participation du fonctionnaire de prévention ou de membres du Service de prévention aux structures locales (coordination avec le CPAS, la Ville de Mons,...) organisées.

Indicateurs

- a) Au moins 1 PV atteste de la participation du fonctionnaire de prévention ou de son représentant au Conseil zonal de sécurité.
- b) Au moins 1 PV atteste de la participation du Fonctionnaire de prévention aux structures de concertation existantes.

- 4.3 Mettre en place des partenariats adéquats et pertinents

Résultats

- a) Développement d'un réseau de partenaires au cours du plan.
- b) Mobilisation des données policières transmises par la police locale de Mons-Quévy dans l'analyse des problématiques auxquelles est confronté le Service de Prévention

Indicateurs

- a) Existence d'un réseau de partenaires tout au long du plan.
- b) Demande systématique et par mails des données policières pour chaque diagnostic/état des lieux/analyse réalisés par le Service de Prévention et croisement de ces données avec les autres données recueillies

1. CAMBRIOLAGE

Le cambriolage peut être défini comme « un vol qualifié commis dans une habitation après y avoir pénétré de manière illégitime ». Pour la zone de police Mons-Quévy, on constate une légère diminution du nombre de faits (-2,3%) par rapport à l'année précédente. Cependant, ce type de fait reste prégnant sur le territoire puisqu'il constitue 19,3% du nombre total de faits criminels commis à Mons en 2018. Au regard du nombre de faits classés par secteur, celui qui concentre proportionnellement le plus de cambriolages est celui d'Havré (une zone semi-rurale à proximité de l'autoroute). Toutefois, le secteur comprenant le plus grand nombre de faits est celui de Mons, qui concentre le plus grand nombre d'habitants, mais également de nombreuses rues commerciales et de kots pour étudiants.

Pour remettre ces dernières statistiques en contexte, il est nécessaire de comprendre la manière dont les cambrioleurs choisissent leurs cibles. Lorsque le cambrioleur doit choisir une habitation parmi toute une série de cibles possibles, il sélectionne celle qui lui paraît la plus vulnérable en fonction de trois critères : (1) la surveillance (aménagement de l'habitation, présence du voisinage, caractéristiques de la rue, présence d'une alarme et/ou d'un chien) ; (2) l'occupation (présence notable des habitants) et (3) l'accessibilité (serrures, forme des fenêtres, types de bâti). En termes de prévention, ce sont sur ces trois critères que se basent les actions de l'équipe de techno-prévention qui cherche non seulement à sécuriser les habitations, mais aussi à sensibiliser les habitants aux mesures préventives à adopter pour se prémunir des faits de cambriolage.

D'autre part, on sait que le risque d'être victime d'une effraction à domicile est plus grand pour les personnes qui ont déjà été victimisées une première fois. Ainsi, ce fait est pris en compte dans les activités de l'équipe de techno-prévention lorsque ceux-ci procèdent à des interventions urgentes post-cambriolage (sécurisation immédiate après un cambriolage), mais aussi à des audits préventifs.

En outre, si le dommage matériel direct lié au cambriolage n'est pas toujours important (les biens effectivement dérobés sont souvent de l'argent liquide et des objets de valeur facilement transportables tels des bijoux et/ou des appareils électroniques), le cambriolage est une expérience traumatique en ce qu'elle déstabilise l'illusion d'un vécu continu et routinier du chez-soi. De ce fait régulièrement amenée à rencontrer les victimes peu de temps après les faits, l'équipe de techno-prévention est parfois confrontée à une détresse émotionnelle importante. Pour prendre que ces victimes soient prises en charge le mieux possible, les agents travaillent en collaboration avec le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) de la police locale.

Enfin, différentes sources scientifiques établissent que les quartiers souvent les plus ciblés par le cambriolage seraient les quartiers plus défavorisés, souvent caractérisés par un fort « turnover », une forte hétérogénéité ethnique et un contrôle social moins important. Ainsi, certains endroits en travaux sont plus propices à la commission de ce type de faits en raison de l'impression de désorganisation sociale qui en découle (cf. la théorie de la vitre brisée).

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter le cambriolage et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectifs stratégiques

1.1 Diminuer les comportements à risque

Objectifs opérationnels

- 1.1.1 Sensibiliser les groupes d'habitants qui en font la demande aux mesures préventives du cambriolage (mesures techniques et organisationnelles) et du vol par ruse

Résultat attendu

Organisation d'une séance d'information sur les mesures préventives du cambriolage et du vol par ruse pour les groupes d'habitants qui en font la demande

Indicateur

Une séance est organisée à la demande d'un groupe d'habitants

- 1.1.2 Développer une campagne de prévention des cambriolages auprès de l'ensemble des citoyens de la zone de Police Mons-Quévy

Résultats

Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les mesures de prévention des cambriolages

Indicateurs

Une campagne annuelle est mise en place pour les citoyens de l'ensemble de la zone

- 1.1.3 Evaluer l'efficacité des moyens de communication utilisés pour la sensibilisation des citoyens aux mesures préventives du cambriolage

Résultat

Production d'un tableau comparatif de l'efficacité des moyens de communication utilisés

Indicateur

Tableau effectivement rédigé

- 1.1.4 Définir une procédure de contact téléphonique des citoyens absents lors du 1er contact post cambriolage afin de renseigner les services de l'équipe technique et proposer des conseils technopréventifs

Résultat

Existence d'une procédure type et test.

Indicateur

Procédure type rédigée et opérationnelle.

1.2 Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

1.2.1 Réaliser les visites préventives et post-infractionnelles pour les citoyens Mons et Quévy afin de prodiguer des conseils pour améliorer les faiblesses techniques du bâtiment.

Résultats

- a) Organisation de visites préventives (habitations, commerces, bâtiments publics) dans le mois qui suit la demande et réalisation des audits techno-préventifs par écrit et envoi aux personnes dans le mois qui suit la visite.
- b) Organisation de visites post-cambriolage (habitations) dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du mail d'information de la Police locale.

Indicateurs

- a1) 80% des demandes de visites préventives ont fait l'objet d'une proposition de visite dans le mois.
- a2) 80% des audits réalisés et envoyés aux demandeurs dans le délai prévu.
- b) 80% des visites post-cambriolage (habitations) sont réalisées dans le délai prévu

1.2.2 Sensibiliser les professionnels aux mesures préventives du cambriolage en cas de rénovations ou nouvelles constructions.

Résultats

Information des entreprises locales de construction/rénovation, des architectes, menuisiers, placeurs et immobilières sociales locales quant aux mesures préventives du cambriolage.

Indicateurs

Contact effectif avec des entreprises locales de construction/rénovation, des architectes, menuisiers, placeurs et immobilières sociales locales.

1.2.3 Participer à des manifestations relatives à l'habitat et/ou à la sécurité afin de sensibiliser les citoyens aux mesures préventives du cambriolage.

Résultat

Sensibilisation des citoyens aux mesures préventives du cambriolage par la participation de l'équipe de sécurisation des logements à des manifestations locales.

Indicateurs

Participation à une manifestation locale par an

1.2.4 Accorder des primes à la sécurisation des logements pour la population montoise dans les limites du budget prévu et conformément au règlement communal.

Résultats

Passage des dossiers primes cambriolage au Collège communal dans les 2 mois de la visite de contrôle des travaux.

Indicateurs

80% des dossiers primes cambriolage ont été validés par le Collège communal dans le délai prévu dès approbation du règlement par le Conseil communal.

1.2.5 Réaliser les interventions urgentes en cas d'habitation cambriolée afin de prévenir tout risque de récurrence.

Résultats

Réalisation d'une intervention technique visant à sécuriser les logements cambriolés (ou victimes d'une tentative) dans les 2 jours ouvrables suivant la visite en vue d'éviter la récurrence et rassurer les victimes.

Indicateurs

80% des interventions techniques ont été réalisées dans le délai prévu si la personne est disponible et en fait la demande.

1.3 *Promouvoir une approche intégrée et intégrale.*

Objectifs opérationnels

1.3.1 Conclure une convention avec les partenaires dans le cadre de la prévention du cambriolage.

Résultat

Ecriture d'une convention annuelle avec la commune de Quévy permettant la réalisation de visites préventives et post-cambriolages sur cette commune et avec l'asbl Télé-Assistance permettant la prise en charge financière d'abonnements, afin de diminuer le sentiment d'insécurité des personnes isolées.

Indicateur

Existence d'une convention signée par les partenaires.

1.3.2 Améliorer la coordination des actions entre la Police locale et l'équipe de sécurisation des logements pour une meilleure prise en charge des cambriolages sur Mons.

Résultat

Mise en place d'actions communes entre les acteurs impliqués dans la prévention du cambriolage

Indicateurs

- Une action commune mise en place annuellement

1.4 *Diminuer les effets négatifs liés à la victimisation*

Objectif opérationnel

1.4.1 Améliorer la prise en charge des citoyens ayant vécu un cambriolage par le développement d'un partenariat.

Résultat

Collaboration avec le BAV via un outil de communication permettant à chacun des services de se solliciter l'un l'autre (activation du BAV par l'équipe de sécurisation des logements pour un soutien psychologique et activation de l'équipe de sécurisation des logements par le BAV pour une sécurisation de l'habitation).

Indicateur

Utilisation du formulaire permettant d'activer le partenariat entre l'équipe de sécurisation des logements et le BAV lorsqu'une situation le nécessite.

1.5 *Développer les partenariats locaux de prévention*

Objectif opérationnel

1.5.1 Etudier la possibilité d'implémenter sur le territoire montois des PLP.

Résultat

Réalisation d'une étude d'opportunité

Indicateur

- a) Création d'un comité d'accompagnement et d'une méthodologie de travail en 2020
- b) Etude d'opportunité finalisée en 2021

2. VOL À L'ÉTALAGE

Mons est une ville commerçante, ce qui en fait une cible potentielle pour le vol à l'étalage. La problématique s'étend d'ailleurs hors de l'intra-muros et touche tous les centres commerciaux, notamment la galerie commerçante des Grands Prés qui comprend une plus d'une centaine d'enseignes. Le centre-ville (intra-muros) quant à lui ne compte pas moins de près de 750 commerces concentrés essentiellement dans le piétonnier montois et dans les rues aux alentours.

Les derniers chiffres transmis par la police locale indiquent que le phénomène a connu une légère diminution (-28,7%) en 2018 par rapport à l'année précédente. De manière globale, les vols à l'étalage constituent 4,5% du nombre total de faits criminels commis dans la ZP Mons-Quévy. Ces chiffres sont cependant à nuancer puisqu'ils reflètent le nombre de PV dressés et qu'il existe un chiffre noir en la matière. En effet, les commerçants ne font pas toujours appel à la Police et règlent parfois la situation en interne. Quant aux grands magasins, ceux-ci ne sont pas toujours capables de déterminer si la perte de marchandise est due au vol à l'étalage, au vol par les employés ou au rétrécissement de l'inventaire.

Bien souvent, la police reste impuissante pour prévenir ce genre de délit puisque le délai d'intervention est relativement long face à la rapidité avec laquelle les vols se déroulent. Ainsi, la prévention reste essentielle : il est important de former les commerçants ainsi que les vendeurs aux bons réflexes et aux stratégies à adopter pour éviter les vols, une activité notamment exercée par l'équipe techno-préventive qui propose une sensibilisation en la matière aux commerces montois.

D'autre part, les principales motivations pour commettre un vol dans un commerce sont principalement la volonté de faire une utilisation personnelle du produit et ensuite le manque d'argent ou la pauvreté. Une petite partie seulement des vols à l'étalage se fait par affiliation à une bande, en raison d'une dépendance ou dans le but de vendre les objets volés). Ainsi, on peut penser que les indicateurs économiques défavorables de la commune de Mons doivent être pris en considération puisqu'ils constituent un terreau favorable pour ce type de méfait.

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter le vol à l'étalage et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectifs stratégiques

2.1 Diminuer les comportements à risque

Objectifs opérationnels

2.1.1 Réaliser, à la demande des commerçants de Mons et de Quévy, une visite de sensibilisation à l'attention du gérant et de son personnel visant à développer des attitudes ou comportements préventifs à adopter en matière de vol à l'étalage.

Résultat

Dans les 2 mois de l'acceptation de la proposition de visite par le commerçant, réalisation de la visite de sensibilisation.

Indicateur

80 % des commerçants ayant accepté la visite de sensibilisation ont fait l'objet d'une proposition de visite dans les 2 mois de leur acceptation tout au long du Plan.

2.1.2 Développer une campagne de prévention des vols à l'étalage auprès des commerçants de la ville.

Résultat

Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les mesures de prévention des vols à l'étalage auprès des commerçants de la ville.

Indicateur

Une campagne annuelle est mise en place pour les commerçants.

2.2 Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectif opérationnel

2.2.1 Organiser la surveillance des rues commerçantes sur l'entité montoise par une équipe de Gardiens de la Paix.

Résultat

Organisation de patrouilles pédestres dans les rues commerçantes.

Indicateur

Patrouilles pédestres de Gardiens de la Paix organisées au moins 3 fois par semaine.

2.3 Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectif opérationnel

2.3.1 Collaborer avec la Police locale pour coordonner les moyens d'action et suivre l'évolution du phénomène.

Résultat

Participation aux réunions organisées par la Police locale dans le cadre de ce phénomène.

Indicateur

Participation à minimum 10 réunions par an.

3. VOL DE ET DANS VÉHICULES

Mons constitue par nature un point d'attraction évident pour les auteurs de vols dans ou sur les véhicules, cela incité par l'effet d'aubaine lié à la concentration très élevée de véhicules dans des endroits relativement peu fréquentés et où le retour des propriétaires demeure prévisible (ruelles du centre-ville, parkings de grandes surfaces commerciales...) D'autre part, la plupart de ces faits se déroulent dans le centre-ville intramuros puisqu'il s'agit d'une zone administrative et commerciale qui draine beaucoup d'automobilistes parquant leurs véhicules pour la journée, laissant ainsi le champ libre aux voleurs convoitant papiers de voitures, objets laissés dans le véhicule, pièces détachées ou équipements...

Les vols dans/sur véhicules représentent l'un des faits qui a diminué de manière la plus importante en 2018 (derniers chiffres disponibles) par rapport à l'année précédente puisqu'on enregistre une diminution de 37%. Ce nombre de fait représente, en 2018, 19% du nombre totale de faits liés à la criminalité enregistrés sur la ZP Mons-Quévy.

Certes, ces faits sont par essence purement associés à un préjudice matériel et ne portent donc pas atteinte à l'intégrité physique des citoyens. Toutefois, leur fréquence élevée dans le centre-ville nuit à l'image de la ville et constitue ainsi une problématique sur laquelle il est nécessaire d'agir. Dès lors, le travail des Gardiens de la Paix, notamment en périodes de festivités (Ducasse, Mons cœur en neige...) constitue une activité importante pour prévenir ce phénomène. Par rapport à 2018, on constate en 2019 une importante diminution du nombre de vol dans/sur véhicules (-82%). Toutefois, il faut relativiser l'importance de cette différence statistique car elle peut s'expliquer par le fait que ce type d'infraction avait connu une hausse (+24%) l'année précédente.

Afin de pérenniser les efforts de prévention et d'obtenir d'aussi bons résultats que pour l'année 2019 en la matière, il est donc important de continuer les actions conjointes de la police et du service de Prévention à cette époque de l'année.

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter le vol de et dans véhicules et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectifs stratégiques

3.1 Diminuer les comportements à risque

Objectif opérationnel

3.1.1 Développer une campagne de prévention des vols de/dans véhicules auprès de l'ensemble des citoyens

Résultat

Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les mesures de prévention des vols de/dans véhicules

Indicateur

Une campagne annuelle est mise en place pour les citoyens

3.2 Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectif opérationnel

3.2.1 Organiser la surveillance des espaces de parking vulnérables sur l'entité montoise par une équipe de Gardiens de la Paix.

Résultats

- a) Organisation de patrouilles pédestres dans les zones de parking à risque définies en collaboration avec la Police locale.
- b) Transmission des données récoltées lors des patrouilles (agissement suspects ou faits constatés) à la Police par téléphone.
- c) Réponse aux demandes de sécurisation des parkings publics mis à disposition lors d'événements.
- d) Sensibilisation les citoyens aux mesures préventives des vols de/dans véhicules lors des patrouilles ou lors des surveillances de parkings.

Indicateurs

- a) Patrouilles pédestres organisées au moins 3 fois par semaine.
- b) Appels effectifs à la Police lors de constats d'agissements suspects ou de faits constatés
- c) Réponse positive dans 75% des cas aux demandes de sécurisation des parkings publics mis à disposition lors d'événements.
- d) Etablissement d'un planning annuel pour le développement d'actions de sensibilisation (fêtes de fin d'année, soldes, Doudou,...) et respect de celui-ci.

3.3 Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectif opérationnel

3.3.1 Collaborer avec la Police locale pour coordonner les moyens d'action et suivre l'évolution des zones à risque.

Résultat

Participation aux réunions organisées par la Police locale dans le cadre de ce phénomène.

Indicateur

Participation à minimum 10 réunions par an.

4. VOL PAR RUSE

Il n'existe pas de définition légale du vol par ruse. La définition retenue vise uniquement un délit commis dans une habitation et ne comprend pas les différentes ruses utilisées pour la perpétration d'autres délits (par exemple détourner l'attention pour commettre un vol à la tire ou pour voler un sac dans une voiture à l'arrêt, qui sont d'autres formes de ruse.) Est ici considéré comme vol par ruse « tout délit par lequel une personne usurpe une identité professionnelle ou utilise un faux, une astuce ou une ruse à l'encontre d'une personne pour obtenir, ou tenter d'obtenir, l'accès à son habitation en vue d'y commettre un vol ou en vue de soustraire une somme d'argent disproportionnée par rapport à la valeur réelle d'un bien ou d'un service. »¹ Or, « les victimes sont, en grande majorité, des personnes âgées de plus de 70 ans, qu'elles soient veuves, isolées ou en couple. Elles sont physiquement et moralement faibles et de nature peu méfiante. Elles réalisent parfois des transactions financières sur le pas de la porte et conservent d'importantes sommes d'argent à domicile. Elles habitent généralement dans des quartiers résidentiels ou semi-résidentiels, mais rarement dans des quartiers socio-économiquement favorisés. »²

Les données socio-démographiques de 2019 pour la commune de Mons indiquent que tant l'indice de vieillissement que l'indice d'intensité de vieillissement augmentent depuis plusieurs années. Presque personnes sur cinq vivant à Mons est d'ailleurs âgée de plus de 60 ans (ils représentent 24,2% de la population enregistrée sur le territoire). Or le grand âge représente un facteur de vulnérabilité souvent recherché par les voleurs.

D'autre part, selon les dernières données policières disponibles (2019), un total de 81 faits de vol réalisés par le modus operandi de la ruse. 43% de ce nombre de faits concernent des vols simples. Cependant, on trouve dans cette catégorie un grand éventail de faits allant du vol à la tire au vol avec violence en passant par la grivèlerie. Même si ces chiffres sont relativement faibles au regard d'autres types de faits, il est important de souligner que le chiffre noir est relativement important puisque les victimes préfèrent parfois ne pas porter plainte, par honte de s'être laissé duper. D'autre part, quand on connaît l'importance de l'impact psychologique de ce type d'abus de confiance, on comprend aisément en quoi cette problématique nécessite qu'on lui accorde de l'attention.

¹<http://www.vps.fgov.be/publications/publ63fr.pdf>

²Ib. Idem p7

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter le vol par ruse et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectif stratégique

4.1 Diminuer les comportements à risque

Objectif opérationnel

4.1.1 Développer un projet visant à renforcer le sentiment de sécurité et de bien-être des seniors

Résultats

- a) Proposition de séances d'informations thématiques visant à renforcer le sentiment de sécurité et de bien-être des seniors
- b) Communication sur le phénomène lorsqu'une recrudescence des faits est constatée

Indicateurs

- a) Organisation de séances d'informations thématiques à la demande d'un groupe ou des partenaires (Police, Cpas, ...)
- b) Communication effective sur le phénomène lorsqu'une recrudescence des faits est constatée

5. VOL À LA TIRE

Le vol à la tire, ou « pickpocketing », est souvent commis par des professionnels dont les revenus dépendent de ces vols. Souvent, les voleurs à la tire imaginent toutes sortes de scénarios. A cet effet, ils travaillent en équipe : l'un fait diversion, l'autre vous dérobe et encore un autre s'enfuit avec le butin. C'est pourquoi, ils recherchent les occasions où le vol est plus facile à opérer : les lieux où ils ont facilement accès, où de nombreuses cibles potentielles sont présentes et où ils peuvent aisément se fondre dans la masse. Par exemple, les marchés, les rues commerçantes animées, les transports en commun et les quartiers horeca font partie de leurs lieux de prédilection.

Or, la ville de Mons comprend de tels lieux à forte concentration de commerces : la galerie commerçante des Grands Prés, le piétonnier montois ou encore les marchés qui prennent place au centre-ville. Cependant, les statistiques policières indiquent une diminution (-18%) des chiffres en 2018 en comparaison avec l'année précédente. La proportion des vols à la tire représente 1,9% du chiffre total de l'activité criminelle de la ZP.

D'autre part, les voleurs peuvent également opérer lors de grands événements, tels que la Ducasse ou les événements hivernaux (marché de Noël, etc.) On observe qu'en 2019 le nombre de vols à la tire lors de la Ducasse a légèrement augmenté. Cependant, ce type de fait reste marginal par rapport au nombre total de faits criminels relevés durant cette période spécifique puisqu'ils ne représentent que 4% d'entre eux.

Toutefois, il est important de pérenniser les efforts conjoints des Gardiens de la paix et de la police afin de sensibiliser les citoyens et badauds à l'adoption de comportements adaptés pour continuer à réduire le risque de victimisation lié au vol à la tire.

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter le vol à la tire et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectifs stratégiques

5.1 Diminuer les comportements à risque

Objectif opérationnel

5.1.1 Développer une campagne de prévention des vols à la tire auprès de l'ensemble des citoyens

Résultat

Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les mesures de prévention des vols à la tire

Indicateur

Une campagne annuelle est mise en place pour les citoyens

5.2 Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectif opérationnel

5.2.1 Organiser la surveillance des endroits vulnérables sur l'entité montoise par une équipe de Gardiens de la Paix (marchés, espaces publics, piétonnier, rues commerçantes...).

Résultat

Organisation de patrouilles pédestres dans les zones à risque définies en collaboration avec la Police locale.

Indicateur

Patrouilles pédestres des Gardiens de la Paix organisées au moins 3 fois par semaine.

5.3 Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectif opérationnel

5.3.1 Collaborer avec la Police locale pour coordonner les moyens d'action et suivre l'évolution des zones à risque.

Résultat

Participation aux réunions organisées par la Police locale dans le cadre de ce phénomène.

Indicateur

Participation à minimum 10 réunions par an.

6. VIOLENCE JUVÉNILE

La préoccupation actuelle envers les violences urbaines est depuis plusieurs années largement débattue par les scientifiques européens, depuis le début de son avènement en Europe dans les années '70³ jusqu'aux incidents dans les quartiers bruxellois en novembre et décembre 2017⁴.

Les faits de violence commis par les jeunes dans un milieu urbain relèvent généralement de quatre types : (1) les « embrouilles », des situations confuses entre deux ou plusieurs individus, un conflit dont l'origine est à la fois confuse et apparemment bénigne qui naît souvent suite à des moqueries, des insultes, des questions d'honneur ou des histoires de cœur ; (2) des violences « viriles », c'est-à-dire des affrontements verbaux ou physiques entre personnes de sexe masculin dont l'origine réside dans une posture corporelle perçue comme irrespectueuse, insultante ou agressive ; (3) les violences de voisinage qui se déroulent entre personnes habitant le même quartier et qui se croisent régulièrement et (4) les violences contre les vigiles des magasins, souvent déclenchée par la commission ou la tentative d'un vol. On peut également relever que les jeunes à l'origine de tels faits de violence sont souvent ouvertement en conflit avec la police⁵. Ce type de violence est particulièrement influent sur le sentiment de sécurité puisqu'il y a une influence directe, notamment dans les quartiers/lieux où se concentrent ces problématiques.

Ainsi, à Mons, les endroits où on relève une grande concentration de jeunes sont principalement le centre-ville (lieu d'attraction en raison des endroits festifs qu'il regroupe mais aussi du grand nombre de kots), mais aussi les quartiers sociaux situés en zone péri-urbaine. Or, on reconnaît très généralement à la violence juvénile un fond social : le chômage, la pauvreté et le handicap culturel. Ces lieux de socialisation et de rencontre, parfois associés à la consommation d'alcool, constituent donc un terreau favorisant les tensions et la violence.

L'action préventive en matière de violence juvénile passe donc par des mesures concertées telles que la présence dissuasive de Gardiens de la Paix dans les lieux propices aux rassemblements, mais aussi l'action de resocialisation des jeunes en difficulté au sein des quartiers en leur offrant de participer à des projets constructifs, structurants et valorisants notamment via les Maisons de Quartier (soutien scolaire, activités sportives et culturelles, ateliers artistiques... en y impliquant également les parents afin d'offrir un soutien effectif à une parentalité en crise, parfois dépassée ou démunie face aux comportements de leurs enfants⁶).

³ En Belgique on lie davantage la naissance de tels événements avec les émeutes de Bruxelles en 1990.

⁴Rousseaux, X. (2013). *Violences juvéniles urbaines en Europe*. Presses universitaires de Louvain, 260 p.

⁵ <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2009-8-page-13.html>

⁶ http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Bockel.pdf

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter la violence juvénile et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectifs stratégiques

6.1 Favoriser la resocialisation des jeunes en difficultés

Objectifs opérationnels

6.1.1 Cibler les jeunes à risques en leur proposant des activités dans des domaines qui leur sont propres (études, sports, loisirs, culture, vivre ensemble...) et leur permettant d'acquérir des compétences en matière de socialisation dans les espaces animés par des travailleurs sociaux

Résultats

- a) Intégration des jeunes par l'organisation d'activités structurantes au cours du Plan.
- b) Développement de projets à destination des jeunes

Indicateurs

- a) Au moins 50% des jeunes rencontrés lors du travail de rue ou fréquentant les espaces animés par des travailleurs sociaux, participent aux activités organisées dans les espaces animés par des travailleurs sociaux
- b) Développement d'au moins un projet à destination des jeunes dans les espaces animés par des travailleurs sociaux.

6.1.2 Assurer une présence de travailleurs dans les quartiers pendant les périodes extrascolaires (pour les espaces animés par des travailleurs sociaux).

Résultats

Présence des travailleurs sur le terrain.

Indicateurs

Présence des travailleurs des espaces animés par des travailleurs sociaux au moins 5 jours par semaine en dehors des périodes scolaires.

6.2 Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectif opérationnel

6.2.1 Assurer une présence de Gardiens de la Paix dans les endroits de regroupements des jeunes (parcs, quartiers de logements sociaux...) en dehors des périodes scolaires.

Résultat

Organisation de patrouilles pédestres dans les endroits fréquentés par les jeunes.

Indicateur

Patrouilles pédestres organisées en soirée, le mercredi après-midi, le samedi et durant les vacances scolaires en fonction des constats de terrain.

7. VIOLENCE INTRAFAMILIALE

Les violences intrafamiliales concernent « toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique entre membres d'une même famille, quel que soit leur âge. »⁷ Depuis les années 90, on assiste à une profonde transformation de la sensibilisation générale de ce type de fait – autrefois considérée comme un problème social relativement insignifiant – puisque la violence contre les femmes est à présent reconnue comme une violation des droits humains ainsi qu'un problème de santé publique important. En effet, il peut engendrer de graves conséquences physiques et psychologiques pour les victimes, mais il peut également impacter les autres membres de la famille, en particulier les enfants. Loin des disputes de couple ou de famille, les VIF témoignent d'une intention (la plupart du temps dissimulée) de la part de l'auteur de dominer, « prendre le pouvoir » sur sa victime via des stratégies organisées et cycliques. Selon l'enquête de la Santé belge (2013)⁸, ces violences seraient davantage rapportées par les personnes d'âge mûr, sans que le statut socio-économique, ni la composition de la famille n'influencent l'apparition des comportements.

Selon le CAAJ⁹ Mons, les AMO relevaient en 2016 une augmentation de la violence intrafamiliale dans la région de Mons.

Des faits, les services de police de la ZP Mons-Quévy relèvent une augmentation constante du nombre de faits enregistrés. Par rapport à 2017, on remarque en 2018 un plus grand nombre de dossiers suivis de prise de contact/charge. A Mons, plusieurs services se chargent notamment de travailler sur cette thématique : les Maisons de quartier ; le CPAS (offrant un service VIF qui propose des structures d'hébergement temporaire pour les femmes victimes) ; le SAV de la police locale ; les maisons d'accueil ; les centres de guidance et de santé mentale ; le SAJ ; les hôpitaux ; les AMO ; les collectifs pour femmes battues et les centres de planning familial.

Toutefois, ce sont souvent les réseaux informels (famille, amis) qui constituent le premier point de contact pour les victimes. Ainsi, malgré leur ampleur et leur impact social, la violence intrafamiliale est trop souvent peu rapportée par les victimes (on parle d'une personne sur quatre seulement qui déclarerait les faits dont elle est victime). Les raisons qui les poussent au silence sont nombreuses : le fait de considérer la violence comme normale, le sentiment de peur et de honte, la stigmatisation ou le fait de ne pas croire que la confiance pourrait les aider. Or, ce manque de reconnaissance et de support pourrait renforcer le trauma et entraîner davantage de conséquences négatives pour la victime. Il est donc important de rappeler l'existence d'un chiffre noir conséquent en la matière, ce qui souligne l'importance de mettre en lumière ce phénomène afin de pouvoir au mieux lutter contre son apparition.

⁷ <http://www.asblpraxis.be/violences-conjugales-familiales>

⁸ http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapport_intrafamiliaalgeweld_final_fr.pdf

⁹ <http://www.caaj.cfwb.be/index.php?id=6816>

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter la violence intrafamiliale et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectif stratégique

7.1 Promouvoir une approche intégrée et intégrale

7.1.1 Améliorer la prise en charge des situations de violence intrafamiliale rencontrées sur le territoire montois

Résultats

- a) Organisation de réunions partenariales spécifiques à ce sujet en vue de développer et renforcer les collaborations

Indicateurs

- a) Au moins 3 réunions organisées annuellement (dont au moins une de sensibilisation à cette thématique pour les travailleurs sociaux)

7.1.2 Assurer la coordination des actions développées en collaboration avec le Cpas et soutenir le service VIF du Cpas.

Résultats

Conclusion de conventions de partenariat avec le Cpas

Indicateurs

- a) Ecriture d'une convention et respect des termes de celle-ci (prise en charge de frais de fonctionnement et de toute forme de frais de personnel : traitements, frais de garde, assurances, chèques-repas, pécules de vacances, cotisations patronales, ... pour un montant de 27.268,29 euros).
- b) Ecriture d'une convention et respect des termes de celle-ci : détachement d'une personne temps-plein au service VIF du Cpas courant 2020.

7.1.3 Proposer une offre de service de médiation familiale en partenariat avec les acteurs locaux.

Résultats

-Participation au projet initié à Mons « Espace parents dans la séparation » (réunions, formations, permanences, etc).

Indicateurs

-Participation active et effective.

8. VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

Si elle n'est pas un phénomène nouveau, la violence scolaire fait actuellement l'objet d'une forte médiatisation et constitue une des préoccupations majeure des équipes éducatives et de leurs pouvoirs organisateurs, des chercheurs et des responsables politiques¹⁰. Parfois utilisée comme une notion « fourre-tout », le terme de « violences à l'école » regroupe de plusieurs types de faits : le harcèlement scolaire, la violence physique, les bouc-émissaires, le racket, la dégradation de matériel scolaire, etc. Ce type de violence constitue donc une agression (l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté) ici liée à l'institution scolaire puisqu'elle se déroule dans les murs de l'école, sur le chemin de l'école ou qu'elle y est liée bien qu'elle se déroule en dehors de ses murs (ex : le cyber-harcèlement). La violence à l'école se caractérise essentiellement par une accumulation et une répétition de faits qui « font violence » et qui détériorent le climat d'une classe ou d'une école. En effet, une école où l'on ne se sent pas « en sécurité », où subsiste un certain malaise, entraîne une perception plus grande de la violence¹¹.

Même si ces actes peuvent être « mineurs » d'un point de vue juridique, ils entraînent la souffrance chez ceux qui y sont confrontés et peuvent perturber les apprentissages scolaires. La violence à l'école peut toucher tous les élèves – il n'existe pas de « profil » type d'un élève victime – tous les membres de l'équipe éducative, toutes les filières et tous les établissements. La violence peut également être exercée par une personne (ou un groupe) envers une autre (ou un autre groupe).

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le système d'enseignement produit des inégalités entre élèves et entre établissements puisque la politique de relégation scolaire conduit certains jeunes à suivre une filière qu'on leur impose. D'autre part, l'échec scolaire et le redoublement ont des conséquences néfastes pour un jeune et pour le climat de l'établissement. De plus, la concentration d'élèves socialement défavorisés dans certaines écoles peut influencer sur la perception de la violence scolaire. Cependant, plusieurs mesures peuvent avoir un impact positif sur les établissements : la mobilisation collective (cohésion de l'équipe éducative, implication des parents) ; des pratiques éducatives claires et transparentes ; la mixité au sein des classes entre les élèves turbulents et ceux qui le sont moins¹².

Ainsi, l'enquête sur le bien-être à l'école menée en 2010 par le Service de Prévention a clairement fait apparaître l'impact de la victimisation de faits de violence plus grave, mais c'est bien davantage les petites humiliations quotidiennes et répétées qui minent le sentiment de sécurité des élèves qui signalent en être victimes. Ainsi, le racket est vu comme marquant par un grand nombre de victimes, mais ces victimes sont très peu nombreuses (moins de 2%). Par contre, les moqueries, les insultes et les coups sont la première source de malaise parmi les élèves. Il est donc très utile de développer une approche intégrée en accompagnant les écoles dans leurs démarches de prévention et en réalisant des sensibilisations dans les établissements ainsi que pour le grand public.

¹⁰ [http://www.enseignement.be/index.php?page=26044&id_fiche=1073&dumy=\[id_page\]](http://www.enseignement.be/index.php?page=26044&id_fiche=1073&dumy=[id_page])

¹¹ <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2013/11/10-15-2013-La-violence-scolaire-de-quoi-parle-t-on.pdf>

¹² *Ibidem*.

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter la violence en milieu scolaire et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectif stratégique

8.1 Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectif opérationnel

8.1.1 Développer le travail de la Commission Mixte Territoriale (CMT) montoise

Résultat

Mobilisation des partenaires locaux autour de la problématique de la violence en milieu scolaire.

Indicateurs

- Organisation de minimum 2 réunions annuelles du groupe de travail.
- Soutien opérationnel aux actions initiées dans le cadre du groupe de travail.

9. VIOLENCE LORS D'ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS PUBLIQUES

La Ville de Mons organise sur son territoire de nombreuses manifestations publiques comme la Ducasse de Mons, la Cavalcade de Jemappes, la procession du Mouligneau de Ghlin, des foires de quartiers, ... De plus, capitale culturelle, Mons met en place et organise un nombre croissant de manifestations et d'événements en lien avec son titre de capitale européenne de la culture en 2015.

L'évènement le plus important ayant eu lieu en 2019 était la Ducasse de Mons, un évènement folklorique qui a rassemblé des dizaines de milliers de personnes du 12 au 19 juin. Cette manifestation constitue chaque année un défi très important en matière de prévention et de sécurité.

En effet, ce type de festivité est propice à un certain nombre de délits d'où l'importance de la prévention, notamment à travers la présence sur les lieux de fête des Gardiens de la Paix qui, pour davantage d'efficacité, collaborent avec la police et les organisateurs d'événements. Les statistiques policières permettent ainsi d'observer que, depuis 2011, le nombre de faits connaît une progressive diminution avant de se stabiliser en 2019 puisque le nombre de faits est égal à l'année précédente. On note également une diminution du nombre de faits commis sur les véhicules (-56%), d'arrestations administratives (-20%) et judiciaires (-64%).

Les « hot spots » qui rassemblent la majorité des faits de violence sont bien connus des autorités et concentrent la majorité du travail des policiers mais aussi des Gardiens de la Paix qui se coordonnent avec les différents partenaires afin d'assurer au mieux la sécurité et la prévention lors de tels rassemblements.

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter la violence lors d'événements et manifestations publiques et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectifs stratégiques

9.1 Diminuer les comportements à risque

Objectif opérationnel

9.1.1 Développer une campagne de prévention spécifique lors de la Ducasse de Mons

Résultat

Développement d'une campagne regroupant plusieurs thématiques pertinentes pour la Ducasse de Mons

Indicateur

Une campagne spécifique pour la Ducasse de Mons est mise en place

9.2 Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectif opérationnel

9.2.1 Assurer la surveillance des espaces publics par une présence visible, rassurante et préventive des Gardiens de la Paix lors des manifestations publiques.

Résultats

- a) Organisation de patrouilles pédestres ou à vélo lors de la Ducasse de Mons.
- b) Mise sur pied d'un dispositif pour les demandes relatives à des manifestations publiques.

Indicateurs

- a) Circuits de patrouilles réalisés lors des jours de la Ducasse de Mons.
- b) Implémentation effective du dispositif pour 75% des demandes lors des manifestations publiques.

9.3 Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectif opérationnel

9.3.1 Collaborer avec la Police locale pour coordonner les moyens d'action lors d'événements ou manifestations publiques.

Résultats

- a) Organisation d'un briefing commun avec la Police locale préalable à la Ducasse de Mons.
- b) Participation des Gardiens de la Paix aux réunions de briefing organisées par la Police locale quotidiennement lors de la Ducasse de Mons.
- c) Participation de la coordination des Gardiens de la Paix aux réunions préparatoires des événements ou manifestations publiques.

Indicateurs

- a) Organisation effective d'un briefing commun Gardiens de la Paix-Police pour la Ducasse.
- b) Participation des Gardiens de la Paix en service à 100% des réunions de briefing organisées par la Police locale quotidiennement lors de la Ducasse de Mons.
- c) Participation à minimum 10 réunions par an.

10. INCIVILITÉS SANCTIONNÉES ADMINISTRATIVEMENT

Les atteintes au Règlement Général de Police (RGP), également appelé à Mons « Charte du Vivre-Ensemble », représentent un enjeu particulier pour la prévention de l'insécurité et du sentiment d'insécurité : en effet, les nuisances sociales en général doivent faire l'objet d'une approche intégrée qui associe un plan d'action préventif et une action répressive articulées autour des dispositions légales portant sur les sanctions administratives communales. En effet, l'impact sociétal et financier de ces atteintes aux conditions de la vie en commun (propreté, tapage, occupation de l'espace public, conduite agressive,...) est très important, notamment sur le sentiment d'insécurité à travers la notion de prévisibilité/imprévisibilité des interactions sociales.

Dans les mains de l'autorité communale, les sanctions ont donc un double but : faire respecter les règlements qu'elle adopte et lutter contre les incivilités pour maintenir l'ordre public. Ainsi, la sanction administrative communale permet au fonctionnaire sanctionnateur d'infliger une amende administrative quand une infraction à la "Charte du respect de l'autre" est commise et constatée par la police ou par un agent constatateur. Cette procédure est une alternative à l'amende et a également pour but de conscientiser l'auteur du dommage. Le dialogue n'est naturellement pas absent de la démarche puisqu'un contact est souvent établi avec l'auteur présumé des faits et que c'est seulement après cette discussion que la décision est prise.

Suite à un regain d'activité de la part des autorités ainsi qu'à une nouvelle méthode d'encodage des statistiques, les statistiques policières montrent en 2018 une forte hausse du nombre d'infractions (+61%). Les infractions les plus significatives sont les faits liés à « des faits de circulation » (stationnement gênant, infraction au code de la route...) et à « la propreté publique et la salubrité publique » (abandons de déchets sur la voie publique, mauvais usage des poubelles...).

Le médiateur SAC a pris en charge 77 infraction en 2018. 60 d'entre elles concernaient Mons-centre. Sur ces 77 sanctions, 33 ont été prestées et 97% ont été réussies.

L'objectif est de continuer à développer le projet, notamment dans les quartiers sociaux, qui est plus que jamais d'actualité à l'heure où les incivilités posent un souci important en matière de bien-être commun pour les habitants de Mons.

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter les incivilités sanctionnées administrativement et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectifs stratégiques

10.1 Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectif opérationnel

10.1.1 Inviter les auteurs à prendre conscience du dommage causé, le réparer en mettant en œuvre les alternatives aux amendes prononcées suite à une infraction au Règlement Général de Police

Résultat

Mise en application du cadre général et des méthodes de travail de la prestation citoyenne comme alternatives à l'amende pour les infractions au règlement général de police rencontré sur le territoire montois.

Indicateurs

- Prise de contact avec les partenaires locaux
- Mise en place effective de la méthode et de la procédure prévues pour les prestations citoyennes

10.2 Diminuer les comportements à risque

Objectifs opérationnels

10.2.1 Permettre aux gardiens de la paix qui sont dans les conditions d'avoir accès à la fonction de gardiens de la paix constatateurs

Résultat

Création d'une équipe de gardiens de la paix constatateurs

Indicateur

Existence d'une équipe gardiens de la paix constatateurs en 2020

10.2.2 Mettre sur pied une méthode de récompense des bonnes actions citoyennes

Résultat

Développement d'un projet permettant la récompense des bonnes actions citoyennes en matière d'incivilités

Indicateur

Initiation de la phase test du projet fin 2020

10.3 Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectif opérationnel

Développer une méthode visant à lutter et prévenir efficacement les incivilités sur le territoire montois plan.

Résultat

Création d'une méthode impliquant les acteurs locaux concernés par la thématique

Indicateur

Méthode de travail proposée fin 2020

11 NUISANCES SOCIALES

L'arrêté ministériel du 27/12/2017 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2018-2019 définit les nuisances sociales comme étant « *les facteurs de la vie urbaine dont la manifestation publique induit un sentiment d'insécurité et se traduit par des dégradations environnementales et une détérioration du lien social* ». Les nuisances sociales sont donc ce qui est vécu comme gênant, problématique dans l'espace public, qu'il s'agisse de délinquance, d'incivilités ou même de situations qui ne sont pas des infractions. Ainsi, le vandalisme, les infrastructures publiques défectueuses, les tags, la détérioration des espaces verts, le bruit, la conduite agressive, ... sont des nuisances sociales s'ils sont vécus comme gênants par la population, ou du moins par une partie de la population. Les problèmes de propreté et les nuisances liées au cadre de vie sont des éléments à prendre en compte dans l'analyse du sentiment d'insécurité. Notons utilement qu'en matière de nuisances sociales, il est difficile d'établir ce qui relève d'une augmentation des comportements « dérangeants » ou ce qui relève d'une diminution du seuil de tolérance de la population ou d'un groupe social particulier par rapport à ces mêmes comportements.

La volonté des autorités communales de maintenir de hauts standards de propreté et de tranquillité publique dans le centre-ville à des fins d'attractivité est implémentée à travers la proactivité intensive des services communaux : une cellule mixte associant inspecteurs de police aptes à dresser procès-verbal et agents communaux dévolus au ramassage et à la manipulation des déchets circule quotidiennement dans les rues du centre-ville, avec pour objectif de faire disparaître au plus vite les traces indésirables et de tenter de responsabiliser et sanctionner les citoyens peu respectueux. A elle seule, en 2018, cette équipe avait fouillé plus de 36.500 sacs et 3.600 caisses. 2 206 indices pour 1550 constats dont 105 rédigés par la police ont été effectués. Enfin, 1 672 avertissements et rappels RGP (règlement général de police) ont été distribués.

La problématique des déchets et de la pollution représente également une part importante de l'activité des Gardiens de la Paix : en effet, la problématique des déchets représente une majorité des signalements effectués par ceux-ci. Dans les zones périurbaines, et notamment les quartiers sociaux, les nuisances sociales sont caractérisées par l'abandon de déchets et la propreté générale, mais aussi par les problèmes liés à la proximité et à la qualité du bâti (tapage, partage de l'espace public,...).

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter les nuisances sociales et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectifs stratégiques

11.2 Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

11.2.1 En collaboration avec les partenaires locaux et les citoyens, mise en place et développement d'un plan d'action global sur la problématique du cadre de vie dans chaque espace animé par des travailleurs sociaux

Résultats

- a) Elaboration d'un plan d'action dans chaque espace animé par des travailleurs sociaux (problématiques prioritaires, partenaires à mobiliser, actions à entreprendre,...)
- b) Soutien apporté aux habitants dans chaque zone en vue d'améliorer leur cadre de vie

Indicateurs

- a) Plan d'action annuel écrit dans chaque espace animé par des travailleurs sociaux
- b) Développement d'au moins une action en collaboration avec les habitants chaque année visant à améliorer le cadre de vie au sein de chaque zone.

11.2.2 Assurer le nettoyage des tags et graffitis sur les communes de Mons, Quévy et Colfontaine pendant la durée du Plan

Résultats

- a) Réponse aux demandes d'effacement des tags et graffitis.
- b) Conclusion d'une convention de partenariat avec les communes de Quévy et Colfontaine pour l'effacement des tags et graffitis.

Indicateurs

- a) Pourcentage entre le nombre de demandes d'interventions et le nombre d'interventions de nettoyage (> ou =90%).
- b) Ecriture d'une convention avec les communes de Quévy et Colfontaine et respect des termes de celle-ci.

11.2.3 Procéder au relevé des tags sur l'entité montoise pendant la durée du Plan

Résultat

-Etablissement d'un état des lieux des tags.

Indicateur

-Etat des lieux mensuel réalisé.

11.3 Diminuer les comportements à risque

Objectifs opérationnels

11.3.1 Développer une approche préventive des tags et graffitis

Résultat

- a) Mise à disposition de Murs d'expression libre sur le territoire communal
- b) Sensibilisation des graffeurs locaux et citoyens à l'utilisation des murs légaux mis à leur disposition

Indicateurs

- a1) Au moins 4 murs d'expression libre sont mis à disposition des graffeurs et citoyens
- a2) Suivi effectif et régulier des murs d'expression libre (vérification de l'application du règlement, remise en peinture régulière,...)
- b) Communication autour du projet Murs d'expression libre via les outils spécifiques créées (flyers) et via les réseaux sociaux

11.3.2 Agir de manière préventive en recueillant l'avis des citoyens sur la gestion de l'espace public par la réalisation de consultations populaires.

Résultat

Réalisation des consultations populaires demandées par les autorités locales lors du Plan.

Indicateurs

- Mise en place de la procédure établie pour chaque demande reçue.

11.3.3 Agir sur les relations entre les voisins en proposant aux parties un espace de dialogue dans le cadre de la méthodologie de la médiation.

Résultat

Mise en application de la méthode de travail de la médiation pour répondre aux conflits rencontrés sur le territoire montois.

Indicateurs

- Mise en place de la procédure pour chaque demande de médiation reçue
- Organisation d'une réunion d'équipe par mois.

11.3.4 Développer la collaboration entre les espaces animés par des travailleurs sociaux et les gardiens de la Paix sur la problématique de la gestion des déchets.

Résultat

Participation des Gardiens de la Paix aux actions développées par les espaces animés par des travailleurs sociaux concernant la problématique des déchets

Indicateur

Participation des Gardiens de la Paix à au moins 3 actions organisées par les espaces animés par des travailleurs sociaux et concernant la problématique des déchets

11.4 Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectifs opérationnels

11.4.1 Assurer une présence de Gardiens de la Paix dans les endroits problématiques en matière de détritux non ramassés et de dépôts de déchets / dépôts clandestins.

Résultats

- a) Présence accrue des Gardiens de la Paix dans les zones identifiées problématiques (constat du Service de Prévention ou demande d'un partenaire)
- b) Information aux partenaires privilégiés lors de constats de recrudescence de problématiques liées aux déchets (cellule contrôle incivilités et Police locale).

Indicateurs

- a) A la demande d'un partenaire ou suite à un constat de terrain, présence effective des Gardiens de la Paix dans chaque zone identifiée problématique (au moins une patrouille).
- b) Contact par gsm avec la cellule contrôle incivilités et la Police locale lors de constats de recrudescence de problématiques liées aux déchets.

11.4.2 Assurer une présence conviviale et dissuasive aux abords du CHU Ambroise Paré

Résultat

- a) Présence régulière de gardiens de la paix aux abords du CHU Ambroise Paré les jours de semaine
- b) Conclusion d'une convention de partenariat avec le CHU Ambroise Paré permettant le détachement de Gardiens de la Paix.

Indicateurs

- a) Présence quotidienne de Gardiens de la Paix aux abords du CHU Ambroise Paré.
- b) Ecriture d'une convention et respect des termes de celle-ci.

12 NUISANCES PUBLIQUES LIÉES À L'USAGE DE DROGUES

Il est très difficile d'obtenir des données objectives relatives aux nuisances liées à l'usage de drogues et à ses conséquences sur le territoire montois. Contrairement aux infractions pénales prévues dans les législations nationales en matière de drogues illicites, la notion de nuisance ne fait pas l'objet d'une définition légale ou réglementaire à l'échelle fédérale ou communautaire. Il est évident que les seules statistiques de police ne suffisent pas à cerner le phénomène des nuisances publiques. Certes, on peut faire l'hypothèse que les comportements ou situations qui seront signalés à la police sont précisément ceux qui occasionnent des nuisances jugées significatives, persistantes, et qui entraînent des impacts directs ou indirects sur des personnes.

Toutefois, de nombreuses situations, même rencontrant ces critères, ne sont pas rapportées à la police et, dans certains cas, des incidents signalés ne seront pas nécessairement enregistrés officiellement. A l'inverse, certains comportements feront l'objet d'une proactivité policière déterminée par des priorités internes au corps de police et leur occurrence statistique sera surévaluée pendant cette période. La position géographique de la ville par rapport au Nord de la France, dont les habitants consommateurs de stupéfiants trouvent en Belgique un lieu d'approvisionnement plus sûr et meilleur marché, notamment alimenté par la proximité avec les Pays-Bas, ainsi que l'attraction qu'elle opère sur les environs (compte tenu des activités diverses qui s'y déroulent) contribuent au développement du phénomène.

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter les nuisances publiques liées à l'usage de drogue et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectif stratégique

12.2 Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectif opérationnel

12.2.1 Soutenir les activités de la Maison d'Accueil Socio Sanitaire Parenthèse

Résultat

Conclusion d'une convention de partenariat avec la Maison d'Accueil Socio Sanitaire Parenthèse permettant le versement d'une subvention de 80.000 euros par an pour frais de personnel.

Indicateur

Ecriture d'une convention et respect des termes de celle-ci.

13 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lorsqu'il s'agit d'aborder la sécurité routière, les représentations sont souvent contrastées. La plupart des gens considèrent souvent que la prévention en la matière appartient exclusivement à la Police, voire à l'IBSR, et peu d'entre eux évoquent de manière spontanée le rôle de la prévention locale ou l'importance de la sécurité routière quant à l'insécurité et le sentiment d'insécurité.

Selon les statistiques policières, on note une très légère diminution du nombre de personnes blessées (-4,6%) en 2018 mais une augmentation du nombre de tués (+50%) sur la route par rapport à l'année précédente. Concernant les accidents avec dégâts matériels uniquement, on note également une légère diminution (-4,5%).

La majorité des faits liés à la sécurité routière, les plus sérieux comme les moins graves, se déroulent souvent sur les grands axes routiers entourant le centre-ville. Or la sécurité routière constitue surtout le premier facteur du sentiment d'insécurité à l'échelle d'un quartier¹³ (telle qu'évoquée dans la dernière enquête locale de sécurité à Mons).

Les Gardiens de la Paix assurant une traversée plus sûre de la chaussée à proximité des écoles peuvent témoigner de cet impact de la confrontation entre usagers forts et usagers faibles sur la sécurité, qui impacte de façon directe la sécurité, mais aussi le sentiment d'insécurité de la population. Il est donc important de continuer la prévention en coordination avec la Police locale et les services communaux par le biais des Gardiens de la Paix mais aussi au niveau des quartiers où il existe une réelle problématique de ce type.

¹³www.lokalopolitie.be/lvb/fr/downloads/doc.../92-rapport-els-mons.html

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter la sécurité routière et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectifs stratégiques

13.2 Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectif opérationnel

13.2.1 Identifier les endroits problématiques en matière d'aménagement de l'espace public (passages pour piétons non visibles, aménagements inadéquats, manque de dispositifs ralentisseurs, éclairage public défaillant, ...) et informer les autorités compétentes.

Résultats

- a) Identification des endroits problématiques en matière d'aménagement de l'espace public lors des réunions d'équipes des Gardiens de la Paix.
- b) Information des autorités compétentes lorsqu'une redondance de fiches de constats est constatée à un même endroit (mail ou courrier de la coordination Gardiens de la Paix).
- c) Poursuite de la réflexion sur la problématique de la sécurité routière aux abords des écoles en partenariat avec la Police de la zone, le service mobilité et le service éducation.

Indicateurs

- a) Organisation de 10 réunions par an avec chacune des équipes de Gardiens de la Paix.
- b) Mail ou courrier envoyé par la coordination Gardiens de la Paix aux autorités compétentes.
- c) Au moins une réunion par an du groupe de travail Service de Prévention/Police sur la problématique spécifique de la sécurité routière aux abords des écoles.

13.3 Diminuer les comportements à risque

Objectif opérationnel

13.3.1 Sensibiliser les citoyens à un comportement prudent (tant les conducteurs que les usagers faibles).

Résultats

- a) Rappel des règles en matière de sécurité routière lors de la présence quotidienne des Gardiens de la Paix aux abords des écoles.
- b) Sensibilisation des usagers aux conséquences des comportements à risque aux abords des écoles pour les usagers faibles

Indicateurs

- a) Présence des Gardiens de la Paix aux abords des écoles fondamentales 5 jours par semaine, en fonction de l'analyse de risque actualisée chaque année.
- b) Sensibilisation des usagers aux abords des écoles au respect des règles de sécurité routière et à l'adoption d'un comportement prudent.

14 VIOLENCE DANS LES TRANSPORTS COMMUNS

Le bon fonctionnement et l'utilisation des transports en commun sont importants pour le bien-être des habitants de Mons. Une partie de la population montoise est composée de nombreuses personnes âgées ou isolées, dépend de ce type de transport pour se déplacer, communiquer, garder ou développer du lien social, et est particulièrement sensible au climat régnant à bord des trains ou des bus.

De plus, le centre-ville de Mons constitue un nœud d'attraction important à l'échelle subrégionale, véritable point de convergence des lignes de bus et des trains au croisement des lignes Bruxelles-Paris et Tournai-Liège, sans compter les dessertes plus locales.

Or, les violences rencontrées dans les services TEC risquent de dissuader les utilisateurs, tout au moins de les insécuriser. Effectivement, les transports en communs sont des lieux particuliers de l'espace public en matière de sentiment d'insécurité car ils créent de la promiscuité entre de nombreuses personnes inconnues, de l'anonymat et une possibilité pour les auteurs de fuir rapidement. Ainsi, le sentiment d'insécurité dans les transports en commun concerne la moitié des usagers qui déclarent s'être déjà senti en insécurité dans les transports en commun.

Selon les statistiques fournies par les TEC, la majorité des faits observés à Mons-centre en 2018, la majorité des faits relevés concerne des insultes/menaces verbales (56%) et de l'inconfort/insécurité (31%). On constate également que les faits liés à l'insécurité dans les TEC du centre-ville semblent constituer 47% de l'ensemble des faits enregistrés pour les TEC au niveau de la province du Hainaut, soit une augmentation de +19% par rapport à 2017.

Les résultats publiés par la SNCB en matière de violence dans les trains indiquent que les efforts préventifs coordonnés et prolongés sont efficaces. Dès lors, il est utile de poursuivre l'approche partenariale Service de Prévention-TEC et d'assurer la présence des Gardiens de la Paix à bord des lignes identifiées comme étant « à risque ».

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter la violence dans les transports communs et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectif stratégique

14.1 Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectif opérationnel

14.2.1 Assurer une présence conviviale et dissuasive dans et aux abords des bus

Résultats

- a) Présence régulière de Gardiens de la Paix dans les lignes des bus du Tec.
- b) Conclusion d'une convention de partenariat avec la Tec permettant le détachement de Gardiens de la Paix.

Indicateurs

- a) Présence quotidienne de Gardiens de la Paix dans les lignes Tec.
- b) Ecriture d'une convention et respect des termes de celle-ci.

15 CYBERCRIMINALITÉ

Ces dernières années, l'expansion massive de l'utilisation d'internet par un public de plus en plus large s'est accompagnée du développement de nouveaux outils de communication 2.0 permettant une interaction directe mais virtuelle. Initiés par Facebook dans le grand public, les réseaux sociaux se multiplient et leur usage croissant, quoique facilitant la communication, n'est pas sans poser de sérieux problèmes en matière de sécurité et de sentiment d'insécurité.

Ainsi, il convient en l'espèce de considérer deux types de menaces qui concernent deux types de publics distincts : (1) les arnaques en ligne visent en particulier les transactions commerciales, et le public le moins familiarisé avec les usages et les comportements prudents à observer en sont les premières victimes – cette catégorie couvre les utilisateurs qualifiés en anglais de « computer illiterate », souvent plus âgés ou socio-économiquement défavorisés et (2) le cyberharcèlement qui implique principalement un public jeune tant parmi les auteurs que chez les victimes, et a des conséquences parfois très graves sur le développement et l'équilibre psychologique des adolescents et jeunes adultes. Ce dernier problème se combine chez les plus jeunes à une exposition et un accès à des contenus parfois inappropriés lié à une autonomie très grande dans l'usage du web.

Si les statistiques policières locales montrent que la cybercriminalité au sens large n'est pas particulièrement préoccupante à Mons (avec seulement 227 faits reportés à la police en 2016 – derniers chiffres disponibles – dont principalement des retraits/paiements frauduleux avec une carte bancaire volée), il convient de se questionner sur le chiffre noir¹⁴ puisqu'on sait que les victimes sont souvent peu nombreuses à déposer plainte et que, lorsqu'elles le font, c'est sans doute rarement auprès de la police locale. D'autre part, un diagnostic réalisé auprès de différentes écoles de Mons a révélé que plus de 30% des jeunes déclarent avoir été victime de messages dégradants ou humiliants sur Internet tandis que 18,5% avouent avoir été auteurs de ceux-ci. La problématique est donc importante sur le territoire et, au vu des conséquences dramatiques qu'elle peut engendrer chez les jeunes (troubles alimentaires, dépression, suicides...), il est important d'y faire face. Dès lors, une approche partenariale est particulièrement indiquée dans ce cadre, qui regroupe tous les publics concernés et notamment les écoles, mais aussi les acteurs du champ possédant une expertise technique et pédagogique spécifique en la matière.

¹⁴ Ghernaouti-Hélie., S. (2009). *La cybercriminalité : le visible et l'invisible*, In : Le savoir suisse (Eds), p. 59-60

Objectif général

Prévenir, détecter et limiter la cybercriminalité et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

Objectif stratégique

15.1 Diminuer les comportements à risque

Objectif opérationnel

15.1.1 Développer une campagne de prévention de la cybercriminalité auprès de l'ensemble des citoyens

Résultat

Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les mesures de prévention de la cybercriminalité

Indicateur

Une campagne annuelle est mise en place pour les citoyens.